

**Annexe IV
« Annexe XXVII**

Tableau de la composition azotée moyenne des effluents d'élevage

Fumier	
Catégories d'animaux	N (kg/t)
Bovins	5,9
Ovins	6,7
Porcins	6,0
Litière biomâtrisée de porcins	10,5
Caprins	6,1
Equins	8,2
Volailles	26,7
Purin	
Catégories d'animaux	N (kg/t)
Bovins	
Stabulation entravée	2,4
Jus d'écoulement de fumière	0,6

Lisier ou fientes	
Catégories d'animaux	N (kg/t)
Bovins	4,4
Porcins	6,0
Volailles	
Fientes humides	15
Fientes préséchées	22
Fientes séchées	35
Lapins	8,5
Compost de fumier	
Catégories d'animaux	N (kg/t)
Bovins	6,1

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 31 mars 2011 modifiant le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau en ce qui concerne la gestion durable de l'azote en agriculture.

Namur, le 31 mars 2011.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité,

Ph. HENRY

Le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine,

B. LUTGEN